



Février 2025

Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

Rapport d'activités 2024



SOMMAIRE

I. Présentation du SYAGC	1
1.1 Historique	1
1.2 Les missions du SYAGC	1
1.3 Composition du SYAGC	3
Ses élus.....	3
Son équipe.....	3
II. Bilan Financier	4
2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement	4
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement	4
2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement	5
2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement	5
3.1 Rappel du contexte	6
3.2 Deuxième année opérationnelle du CT Gartempe et Creuse 2023-2025	7
3.2.1 Bilan 2023 du CT.....	7
3.2.2 Animation générale du CT Gartempe et Creuse.....	7
3.2.3 Restauration de la ripisylve sur la Creuse.....	7
3.2.4 Restauration des affluents Creuse : la Loire.....	8
3.1.2 Mise en œuvre du programme d'actions agricoles.....	15
3.1.3 Actions de communication.....	16
3.1.4 Animation plans d'eau sur la Loire et la Carte.....	18
3.1.5 Indicateurs de suivi.....	18
3.2 Actions complémentaires du SYAGC menées en 2024	19
3.2.1 Opération d'arrachage de la Jussie.....	19
3.2.2 Lutte contre le Ragondin.....	20
3.2.3 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe.....	20
3.2.4 Missions complémentaires.....	21
IV. Répartition des missions du SYAGC en 2024	21

I. Présentation du SYAGC

1.1 Historique

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), initialement dénommé syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole de la Gartempe, a été constitué par les 14 communes riveraines de la Gartempe dans le département par arrêté préfectoral n°83 du 4 octobre 1983. En 2018, le territoire du SYAGC s'est étendu aux communes riveraines de la Creuse. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé.

Le SYAGC regroupe aujourd'hui 25 communes sur la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) et la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut (CAGC) : Port-de-Piles, Buxeuil, Les Ormes, Leugny, Saint-Rémy-sur-Creuse, Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, La-Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, La Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Leignes-sur-Fontaine, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy.

Son territoire s'étend ainsi sur un linéaire de 477 km de berges.

1.2 Les missions du SYAGC

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) exerce pour le compte de ses adhérents et dans l'intérêt général les items 1^{er}, 2 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau pour lutter contre les inondations et atteindre les objectifs de bon état fixés par la réglementation en vigueur,
- la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

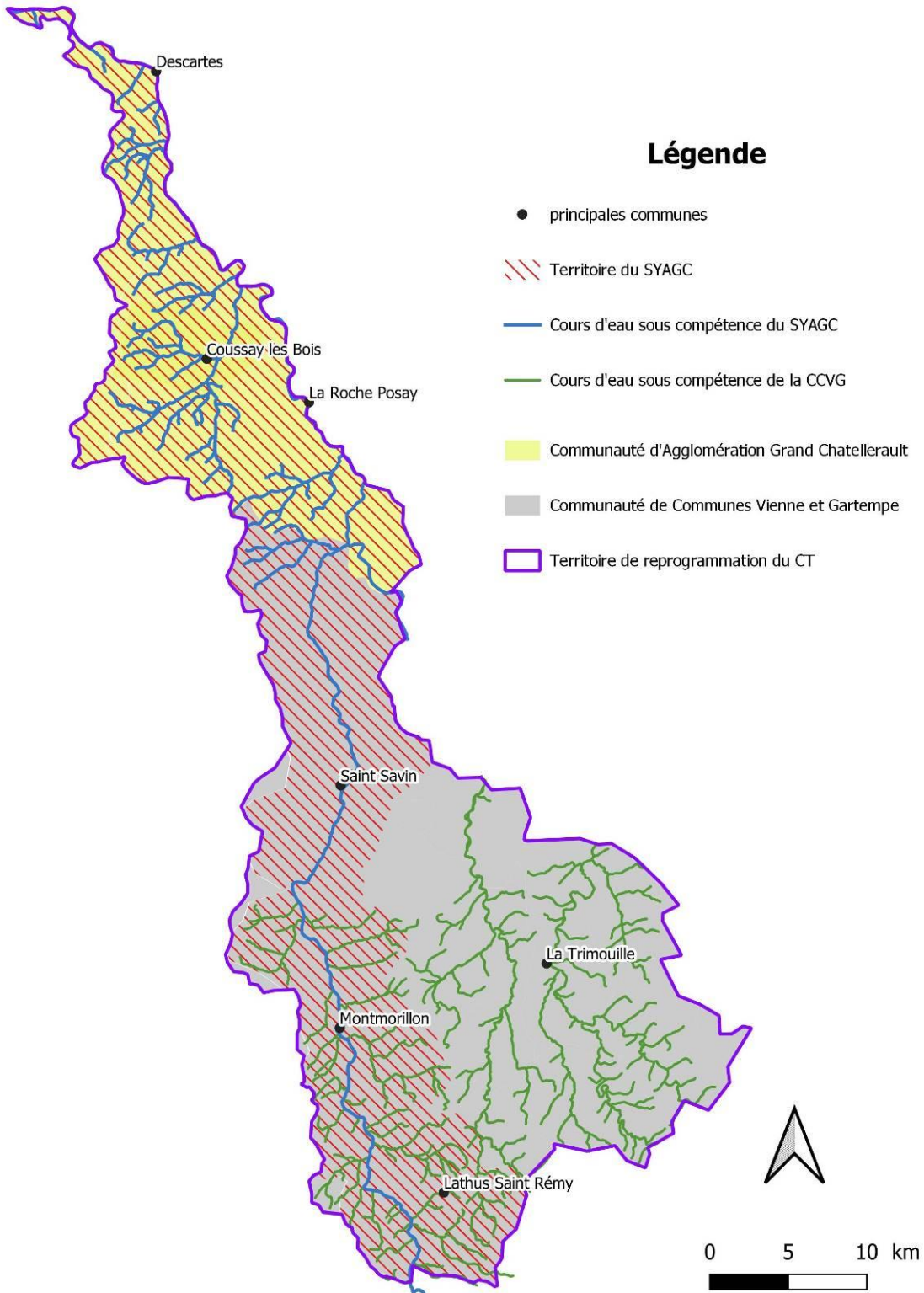
Ces compétences sont exercées sur :

- le cours principal de la Gartempe dans le département de la Vienne ainsi que ses affluents : l'Anglin, le Ris et la Carte sur les communes de La-Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé et La Bussière,

- le cours principal de la Creuse et l'ensemble de ses affluents dans le département de la Vienne, intégrant les ruisseaux de la Luire, de la Plate, du Gué de la Reine, du Montant, des Petites et Grandes Courances.

Le linéaire de berges s'élève à 340 199 mètres linéaires sur la CA Grand Châtelleraut et 136 730 mètres linéaires sur la CC Vienne et Gartempe soit un linéaire total de berges de 476 929 mètres linéaires.

Structuration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques sur le bassin Gartempe et Creuse



1.3 Composition du SYAGC

Ses élus

Le comité syndical du SYAGC est composé de 25 délégués titulaires et de 25 délégués suppléants. Le bureau directeur est constitué d'un président, de 2 vice-présidents et de 4 délégués aux travaux.

Les élus	
Fonction	Nom
Président	William BOIRON
Vice-Président en charge du budget et du personnel	Eric BAILLY
Vice-Président en charge de la communication	Bruno PUYDUPIN
Délégués en charge des travaux	Christophe LEFOULON Olivier BONNIN Cécric PIAULT Alain GEORGES

Son équipe

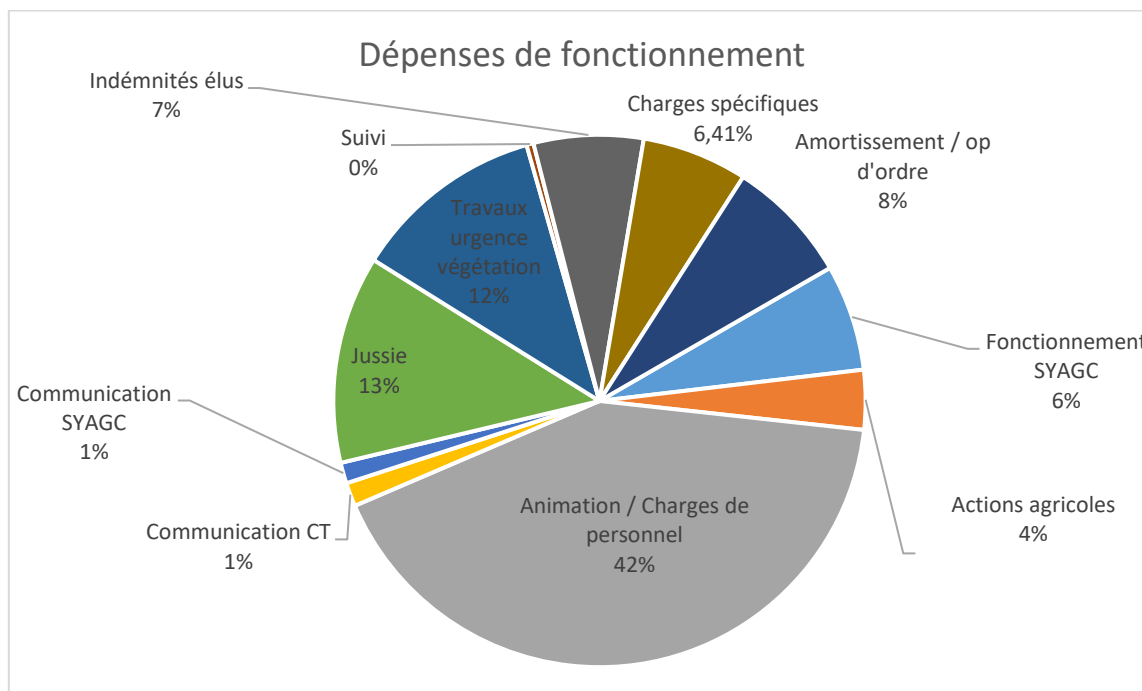
L'équipe du SYAGC est composée d'un directeur et de deux chargés de missions :

Le personnel		
Nom	Fonction	Missions principales
Mickaël MARTIN	Directeur	Animation CT Gartempe et Creuse 2023-2025, suivi des études et des programmes de travaux, dossiers réglementaires et financiers, reprogrammation du CT Gartempe et Creuse 2023-2025, marchés publics, secrétariat, comptabilité, comités techniques, médiation riverains, régie Jussie.
Matthieu RASSINEUX	Chargé de missions	Animation du CT Gartempe et Creuse 2023-2025, reprogrammation et suivi du programme d'actions du CT, suivi des études et des travaux, cartographie SIG, marchés publics, indicateurs de suivi, communication.
Damien LONGEPE	Technicien de rivière	Mise en place du programme d'actions du SYAGC inscrits dans le CT Gartempe et Creuse 2023-2025, suivi des études, des dossiers de subventionnements et des travaux, indicateurs de suivi, cartographie SIG, communication, régie Jussie.

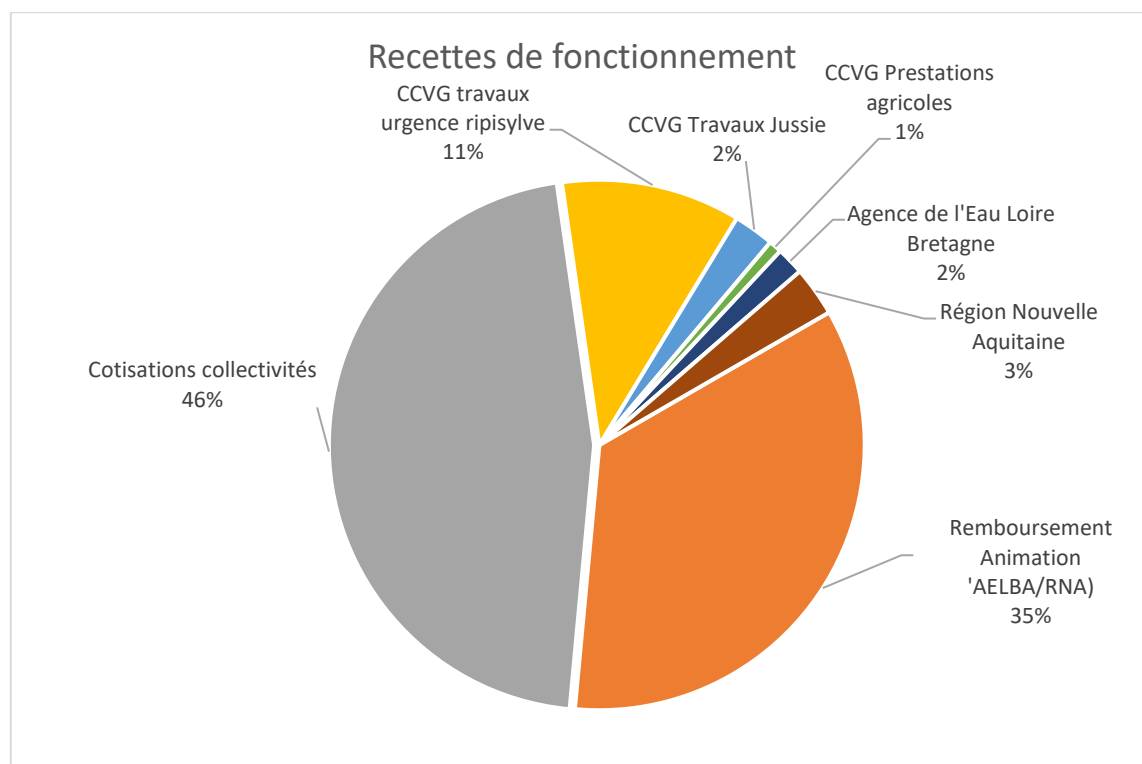
II. Bilan Financier

Le syndicat est financé par les contributions des deux collectivités adhérentes (la Communauté de communes Vienne et Gartempe et la Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement. En 2024, le SYAGC a bénéficié d'aides financières provenant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil départemental de la Vienne. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

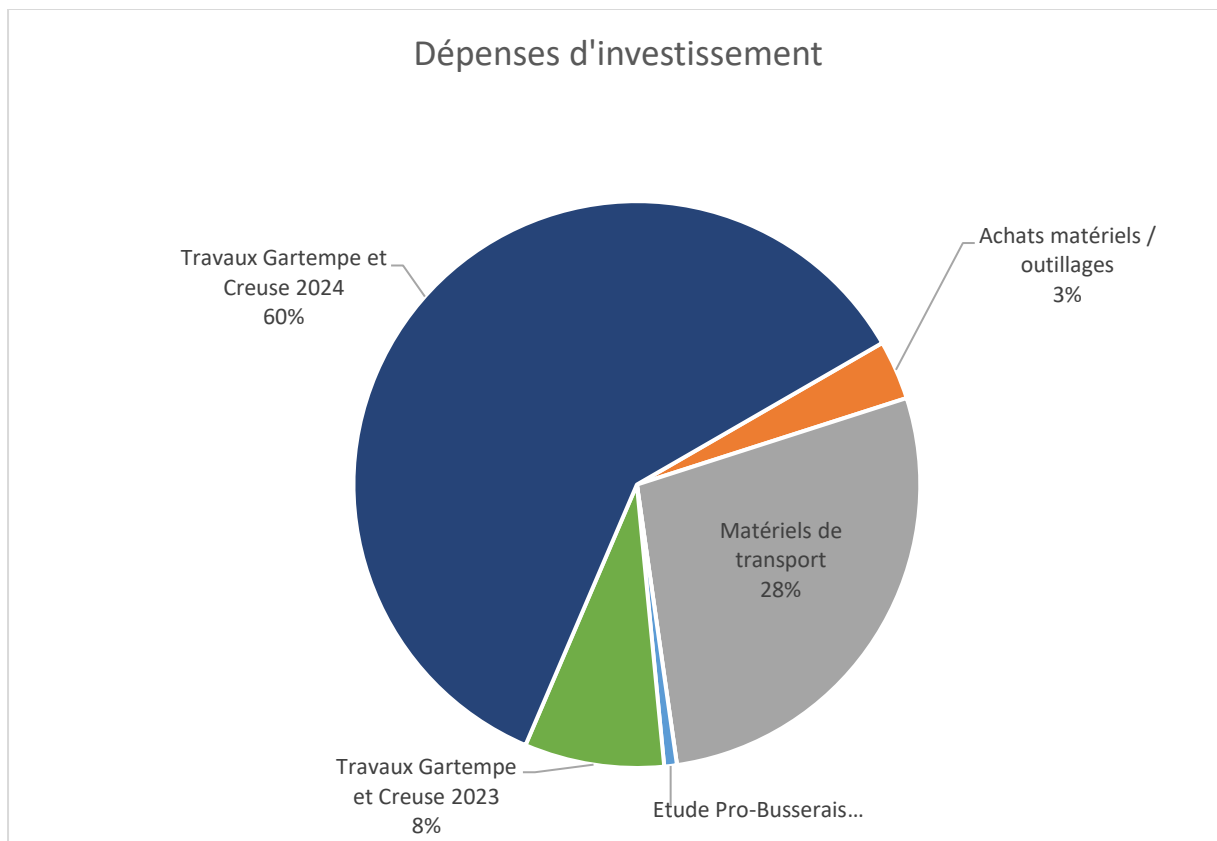
2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement



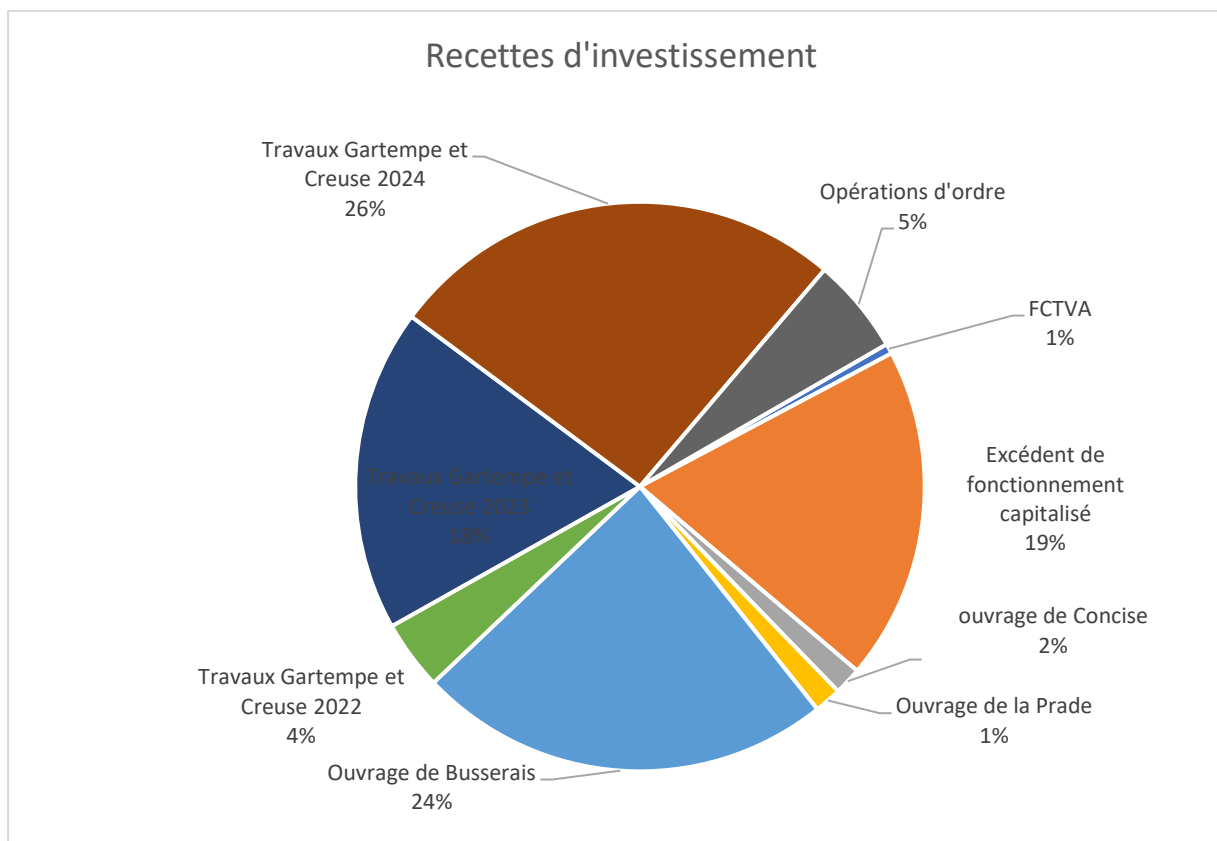
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement



2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement



2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement



III. Les principales actions du SYAGC en 2024

3.1 Rappel du contexte

Entre 2018 et 2020, le SYAGC a réalisé une étude bilan du CTMA Gartempe 2014-2018 ainsi qu'une étude de reprogrammation. Le programme d'actions priorisé établi à partir de ces deux documents est divisé en 6 années d'interventions. Les trois premières phases ont été intégrées dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022. Ce dernier a été signé le 31 Janvier 2020 par 9 structures : La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86), le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA), la Chambre d'Agriculture de la Vienne (CA86), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Vienne Nature (VN), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et la Région Nouvelle Aquitaine (RNA).

L'objectif de ce CT est l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SYAGC a été désigné animateur général du CT par l'ensemble des signataires afin d'assurer le bon déroulement du programme d'actions. Il organise les différents comités de pilotage, comités techniques et commissions thématiques nécessaires au bon déroulement du CT. Il est aussi en charge de la réalisation des bilans annuels et du bilan final du contrat. Enfin, le SYAGC réalise les différentes opérations de communication propres au CT ainsi que l'ensemble des marchés publics communs nécessaires à la mise en œuvre des actions.

La principale thématique traitée dans ce CT concerne les cours d'eau avec de nombreuses actions de restauration ciblant la ripisylve, les berges, la morphologie du lit, la continuité écologique et les espèces invasives. Des opérations menées à l'échelle des bassins versants ont aussi été inscrites : actions agricoles visant à limiter les pollutions diffuses, études et restauration de la fonctionnalité des zones humides, inventaires faunistiques. Des actions de sensibilisation et de communication auprès du public sont réalisées dans ce CT afin de détailler les différentes opérations menées dans le cadre du contrat.

En raison de la nature des travaux et des maitres d'ouvrage engagés dans le CT Gartempe et Creuse, une Déclaration d'Intérêt Général et un dossier d'Autorisation Environnementale Unique ont été nécessaires afin de mettre en place le programme d'actions du SYAGC, de la CCVG et de la FDAAPPMA86. Avec l'accord des partenaires techniques et financiers, ces documents ont été réalisés en interne par le SYAGC pour le compte des trois structures. Le programme général a été déclaré d'Intérêt Général par l'arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEB/413. Les actions et les linéaires concernés sont mis à jour tous les ans et transmis à la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT86).

Entre octobre 2022 et mars 2023, le SYAGC s'est chargé d'effectuer le bilan technique et financier du CT Gartempe et Creuse 2020-2022 afin d'évaluer le taux de réalisation des différentes opérations engagées. En compléments de cette opération, le syndicat a défini le nouveau programme d'actions du CT Gartempe et Creuse 2023-2025 à partir des conclusions de l'étude de reprogrammation établies en 2020, du bilan du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, et des capacités techniques et financières des maitres d'ouvrage.

Le SYAGC a aussi démarché de nouvelles structures en capacité d'intégrer le CT GC 2023-2025. C'est ainsi que Bio Nouvelle-Aquitaine a rejoint les 9 partenaires du précédent CT afin de travailler sur la thématique agricole sur le territoire. Le Conseil départemental de la Vienne, qui finançait déjà certaines opérations dans le précédent CT a lui aussi signé le document contractuel, portant ainsi le nombre de structure intégrant le CT Gartempe et Creuse 2023-2025 à 11 (8 maitres d'ouvrage et 3 partenaires financiers).

Le programme d'actions du CT Gartempe et Creuse 2023-2025 prévoit une grande majorité d'actions portant sur la thématique de la restauration des cours d'eau. Cependant, la thématique agricole est plus développée avec l'intégration d'un nouveau maitre d'ouvrage agissant exclusivement sur ce sujet, ainsi que par l'intégration d'actions portant sur cette thématique dans le programme opérationnel du SYAGC et de la CCVG.

En 2024, le SYAGC a réalisé de nombreuses opérations en faveur des milieux aquatiques. Elles peuvent être regroupées en deux catégories : les actions inscrites dans le CT Gartempe et Creuse 2023-2025 et les actions complémentaires propres au syndicat.

3.2 Deuxième année opérationnelle du CT Gartempe et Creuse 2023-2025

3.2.1 Bilan 2023 du CT

Début 2024, le SYAGC a réalisé le bilan technique et financier de la première année du CT Gartempe et Creuse 2023-2025. Ce dernier est réalisé à partir des données inscrites dans le tableau de bord transmis par l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Le rapport définitif a été achevé début 2024 puis validé par les membres du comité technique et du comité de pilotage.

3.2.2 Animation générale du CT Gartempe et Creuse

En raison des bons résultats obtenus lors du précédent CT, les signataires du CT Gartempe et Creuse 2023-2025 ont souhaité reconduire le SYAGC en tant qu'animateur.

Le syndicat s'assure de la cohérence des opérations et de la mise en œuvre du programme d'actions inscrit dans le CT GC. Il organise, anime et rédige les comptes rendus de l'ensemble des comités de pilotage, des comités techniques et des commissions thématiques nécessaires à l'avancement du CT GC.

En 2024, le SYAGC a organisé et animé :

- Une commission agricole. Cette rencontre réalisée le 16 janvier 2024 a permis de présenter les résultats des différentes actions menées par les signataires sur cette thématique durant le précédent CT et de détailler les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre en 2024.
- Une commission étude bilan s'est tenue le 09 octobre 2024 afin de définir le cahier des charges de l'étude bilan du CT Gartempe et Creuse 2023-2025, ainsi que pour l'étude de reprogrammation d'un nouveau programme si nécessaire. La commission a souhaité que le SYAGC réalise en interne l'étude bilan et reprogrammation compte tenu de sa connaissance du terrain et des coûts moindres vis-à-vis d'un bureau d'études.

En complément de ces rencontres, le SYAGC a organisé et animé le 25 novembre 2025 un comité technique regroupant les maîtres d'ouvrage, les partenaires financiers et les partenaires techniques (DDT, DREAL, OFB, DRAC, associations...). Cette rencontre a permis de présenter synthétiquement le programme d'actions 2024 ainsi que les conclusions des différentes commissions thématiques afin de recueillir les avis techniques et les recommandations des différentes structures. Ces conclusions ont ensuite été présentées au comité de pilotage composé des élus de chacune des structures signataires afin de confirmer le programme d'actions et de valider respectivement leur engagement financier.

Le COPIL a validé la réalisation en interne par le SYAGC de l'étude bilan du CT et l'étude de reprogrammation.

Des discussions entre les maîtres d'ouvrage, les financeurs et les services de l'Etat se tiendront début 2025 pour déterminer les cours d'eau devant être diagnostiqués dans le cadre de ces études.

3.2.3 Restauration de la ripisylve sur la Creuse

Le SYAGC s'est engagé à restaurer la végétation des berges sur les 42 km de la Creuse dans le département de la Vienne durant les 6 années du Contrat Territorial. Ce linéaire a été divisé en 6 tronçons d'environ 7 km chacun.

En 2024, le SYAGC est intervenu sur le 5^{ème} secteur, sur les communes de Saint-Rémy-sur-Creuse et Buxeuil. Les travaux ont consisté à abattre les arbres morts ou dépérissant présents sur les berges et à retirer les embâcles

problématiques pour le libre écoulement des eaux. Les travaux n’ont pas été systématiques. Les arbres morts ou embâcles jugés non problématiques ont été conservés pour leur intérêt écologique.

Les travaux ont été confiés à l’entreprise locale TLN. Elle est intervenue sur 7 075 ml, entre les mois de juin et septembre. Le montant total de l’opération est de 17 980 € TTC. L’opération est financée par l’Agence de l’eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et le SYAGC.

Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles sur la Creuse						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Creuse	7 075 ml	17 980 €	8 990 €	3 596 €	1 798 €	3 596 €

3.2.4 Restauration des affluents Creuse : la Luire

L’opération regroupe plusieurs travaux de restauration ciblant la ripisylve, la morphologie du lit ainsi qu’une zone humide. Les travaux ont été menés sur le bassin versant de la Luire (Coussay-les-Bois, Leigné les Bois et Pleumartin).

Au préalable des travaux, le SYAGC a rencontré les propriétaires fonciers sur site afin de leur présenter les opérations. Une convention de travaux a été signée avec chacun d’entre eux.

3.2.4.1 Restauration de la végétation rivulaire et gestion des embâcles

Cette action vise à restaurer la qualité et la diversité de la végétation rivulaire afin d’améliorer ses différentes fonctionnalités. Les opérations menées comprennent notamment la conduite de cépées (le plus souvent sur des aulnes, des frênes et des noisetiers), l’abattage ou l’élagage des grands arbres (vivants et morts) ainsi que les travaux de débroussaillage. Les embâcles gênant les écoulements ou favorisant l’érosion des berges ont aussi été retirés. L’intervention n’est pas systématique. La végétation et les embâcles non problématiques sont conservés au maximum pour leur rôle de caches, d’ombrage, de nourriture ou de maintien des berges.

Ces opérations permettent aussi de faciliter l’accès des engins aux cours d’eau pour la réalisation des travaux de restauration de la morphologie du lit.

En 2024, le SYAGC est intervenu sur 1672 ml de la Luire.

Les travaux ont été confiés à l’entreprise Soins Modernes Des Arbres (SMDA) pour un montant de 33 726 € T.T.C. Les dépenses sont financées par l’Agence de l’eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et le SYAGC.

Restauration de la ripisylve sur la Luire						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Luire	1 672 ml	33 726 €	16 863 €	6 745.20 €	3 372.60 €	6 745.20 €



Embâcle problématique retiré sur la Loire (à gauche), après intervention (à gauche)

3.2.4.2 Restauration de la morphologie du lit

La qualité morphologique du lit mineur des affluents Gartempe et Creuse a été dégradée par les différents travaux d'hydraulique agricole réalisés dans le passé lors du remembrement. Ils ont consisté à élargir la section d'écoulement et à supprimer les granulats grossiers pour faciliter l'évacuation de l'eau afin de mettre en cultures les terres en bordure de rivières.

Ces opérations ont uniformisé les écoulements et dégradé la qualité et la diversité des habitats aquatiques. Les hauteurs d'eau ont fortement diminué, réduisant les capacités de survie des espèces durant la période d'étiage. Le retrait des sédiments grossiers a aussi favorisé l'érosion du pied de berge et l'incision du lit.

Les travaux de restauration du lit mineur réalisés par le SYAGC en 2024 ont consisté à recréer une armure sédimentaire avec des granulats alluvionnaires de 0 -150 mm mélangés avec de la dioritique de 60 à 250 mm. Des blocs ont aussi été dispersés ponctuellement afin d'accroître la diversité des habitats.

Ces aménagements visent à :

- reconstituer une succession de radiers et de fosses,
- concentrer la lame d'eau à l'étiage sur une portion du lit mineur pour augmenter la hauteur d'eau,
- diversifier les habitats et les écoulements,
- faciliter la dissolution de l'oxygène atmosphérique dans l'eau,
- recréer la carapace d'écoulement afin de protéger le fond et les berges de l'incision,
- restaurer des zones de reproduction pour les espèces aquatiques.

La section d'écoulement a été réduite de 50 à 75 % sur les zones de radiers et d'environ 25 % sur les zones de fosses. L'alternance des profils d'écoulement a été recréée tous les 6 à 10 fois la largeur du lit mineur mouillé.

Les aménagements ont été dimensionnés de manière à ne pas modifier les écoulements lors des crues afin de ne pas favoriser les inondations ou l'érosion des berges.

Les travaux de recharge granulométrique et de dispersion de blocs ont été confiés à l'entreprise CHOIGNOT. Au total, 779.84 tonnes de granulats alluvionnaires et 457.60 tonnes de blocs ont été dispersés sur les 1 672 ml du chantier pour un montant de 106 148.41€ TTC. Les travaux sont accompagnés financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et la communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut.

Restauration de la morphologie sur la Loire						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Loire	1 672 ml	106 148.41 €	53 074.20 €	21 229.68 €	10 614.84 €	21 229.68 €



Reprofilage de berge et recharge granulométrique réalisés sur la Loire afin de resserrer la section d'écoulement, restaurer l'armure sédimentaire et recréer des habitats aquatiques

3.2.4.3 Restauration de la petite continuité écologique

Un chemin communal traverse la Loire sur le secteur accueillant les travaux de restauration morphologique du SYAGC en 2024. Il est supporté par plusieurs buses préfabriquées, de gros diamètre, assemblées les unes aux autres.

Avec le temps, le lit c'est légèrement incisé à l'aval, créant une chute de 15 à 20 cm, avec un niveau d'eau très faible traversant l'ouvrage (quelques centimètres). La continuité piscicole est donc rompue une grande partie de l'année (hors période de crue). De plus, le pied de la berge en amont et en aval de la buse s'est légèrement érodé, ce qui pourrait provoquer à terme une déstabilisation de l'ouvrage et du chemin communal.

Les travaux ont consisté à créer un radier en aval de la buse avec des blocs et des matériaux alluvionnaires afin de rehausser le niveau d'eau en amont pour envoyer légèrement la buse par l'aval. La fosse présente en aval de la buse a été conservée pour dissiper l'énergie lors des hautes eaux afin d'éviter l'érosion du radier calant le niveau d'eau. Des blocs ont aussi été disposés en pied de berge, en amont et en aval de la buse afin de protéger la rive de l'érosion. Les coûts sont intégrés aux travaux de restauration de la morphologie.

3.2.4.4 Reconnexion d'anciens méandres

Lors des anciens travaux de remembrement, le lit du cours d'eau a été rectifié afin de faciliter l'évacuation de l'eau. Les méandres ont été déconnectés du nouveau lit et très souvent rebouchés avec les produits de curage.

Sur une partie de ce secteur de la Loire, les méandres présents en rive droite n'ont pas été comblés. Seuls les premiers mètres en amont et en aval des méandres ont été rebouchés, afin de concentrer les écoulements dans le nouveau lit.

Les travaux du SYAGC ont consisté à rouvrir les entrées et les sorties de méandres afin de les reconnecter avec le cours d'eau. Des radiers ont été disposés en aval direct de l'entrée de chaque méandre afin de rehausser la lame d'eau en amont, pour faciliter la mise en eau de ces derniers.

Cependant, le niveau de ces aménagements a été calé de manière à ne mettre en eau les méandres qu'en dehors de la période d'étiage. En effet, en raison des très faibles débits estivaux survenant sur la Loire depuis plusieurs années en période estivale, le choix a été fait de concentrer l'intégralité du débit dans le lit existant durant l'été afin de maximiser les chances de survie des espèces aquatiques.

Sur certains méandres, les embâcles problématiques ont été retirés et le lit a été légèrement curé afin de faciliter les écoulements.

Le choix de reconnecter intégralement les méandres et de reboucher le lit actuel afin de restaurer le tracé originel de la Loire a été étudié puis abandonné en raison de la forte différence de niveau entre les méandres et le lit suite à l'incision de ce dernier.

Au total, 8 méandres ont été reconnectés sur la Loire, soit un total de 300 ml. Les coûts sont intégrés aux travaux morphologie.

3.1.1.1 Aménagement d'un passage à gué

Un petit affluent temporaire rejoint la Loire sur la partie amont du tronçon restauré en 2024 par le SYAGC. Il traverse une prairie pâturée par des bovins. Lorsque cet affluent coule, en dehors de la période d'étiage, le passage des animaux dégrade le lit et favorise le transport des sédiments fins qui participent au colmatage du lit de la Loire. Afin de résoudre cette problématique, le SYAGC a décidé d'aménager un passage à gué à l'emplacement du cheminement existant.

Pour ce faire, le passage existant a été élargi et purgé afin de retirer les sédiments fins présents. Des blocs de 400-600mm ont été installés pour créer une assise stable. L'installation a ensuite été recouverte de matériaux alluvionnaires de 0-150 mm avant d'être compacté à la pelle hydraulique. L'aménagement a été raccordé aux clôtures électriques existantes afin de canaliser le passage des animaux sur le passage à gué. Les coûts sont intégrés aux travaux sur la morphologie.



Aménagement d'un passage à gué stabilisé sur la Loire par le SYAGC en 2024

3.1.1.2 **Réouverture d'une mare**

Une mare temporaire est présente à proximité du tronçon de la Luire restauré par le SYAGC en 2024. Elle se remplit durant la période hivernale par le ruissellement des prairies alentours et le surplus se déverse par débordement dans la Luire située à moins de 10 m.

Avec le temps et l'absence d'entretien, la mare s'est peu à peu refermée suite au développement de la végétation arbustive et arborée sur les berges. Elle s'est aussi légèrement comblée suite à l'apport de feuilles et de débris végétaux. Cette mare a très probablement été curée il y a longtemps puisqu'un monticule d'argile a été observé à proximité directe de son emplacement.

Les travaux ont consisté à abattre les arbres morts à proximité de la mare (après validation du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine) afin d'assurer le passage de la lumière. Cette ouverture n'a pas été réalisée sur l'ensemble de la mare, pour conserver une certaine diversité d'ensoleillement. La mare a été légèrement curée afin de retirer une partie de la matière organique présente. L'argile résiduelle du précédent curage a été réinstallée dans le fond de la mare, sur la zone la plus basse pour améliorer l'étanchéité de la structure afin d'augmenter la période de mise en eau. Les coûts sont intégrés aux travaux de restauration de la morphologie.



Restauration d'une mare par le SYAGC sur la Luire en 2024

3.1.1.3 **Restauration d'une source**

Les résultats de l'étude de diagnostic des sources sur la Luire réalisée par le SYAGC début 2023 ont permis de mettre à jour la présence d'une source dégradée se déversant dans les méandres de la Luire qui doivent être reconnectés au ruisseau par le syndicat en 2024. Le SYAGC a donc profité de l'occasion pour restaurer cette source qui s'est peu à peu comblée suite à l'absence d'entretien.

La source a été curée superficiellement afin de retirer l'excédent de sédiments fins qui s'est accumulé avec le temps. Des pierres ont été installées sur les berges et dans le fond afin de faciliter la résurgence de l'eau.



Source restaurée par le SYAGC : avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)

3.1.1.4 Mise en défend des berges par la mise en place de clôtures.

La Luire au droit des travaux de restauration de la morphologie est bordée de prairies pâturées par des bovins. Lors du diagnostic de terrain, Il a été constatée une dégradation des berges et du lit de la Luire par les bovins lié à l'absence de clôture à certains endroits.

La divagation des animaux dans le lit de la Luire ont pour conséquence de détruire les habitats aquatiques, de mettre en suspension les particules fines favorisant le colmatage du lit et une érosion des berges.

Les travaux ont consisté à clôturer 230 ml, avec la mise en place de piquets en acacia et 5 fils barbelés.

Réalisation de clôtures sur la Luire						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Luire	230 ml	10 547.58 €	5 273.79 €	2 109.52 €	1 054.76 €	2 109.52 €

3.1.1.5 Restauration du fonctionnement d'une zone humide

En raison de l'absence d'activité humaine sur une zone humide de la Luire, le site a progressivement été colonisé par la végétation. Cette fermeture du milieu a modifié la flore présente sur site en limitant le développement des espèces caractéristiques des zones humides. Le SYAGC a organisé une rencontre sur site avec le propriétaire et le Conservatoire d'Espaces Naturels afin de définir les travaux de restauration à mettre en œuvre.

Il a été procédé au débroussaillage et au broyage de la végétation herbacée et arbustive (ronces, saules, noisetiers, aubépines). Les arbres de hauts jets présentant un intérêt écologique ont été conservés.

Les travaux ont été réalisés sur 3758 m² ha par l'entreprise Soins Modernes Des Arbres (SMDA) pour un coût de 3240 € TTC.



Restauration de la zone humide effectuée par le SYAGC en 2024 : Broyage de la végétation

3.1.1.6 Ouvrage de Busserais

Depuis plusieurs années, le SYAGC travaille avec le propriétaire pour aménager l’ouvrage de Busserais situé sur la commune de la Bussière afin d’assurer ses obligations règlementaires liées à la continuité écologique. La solution technique retenue est la création d’une passe à poissons en rive droite de l’ouvrage accompagnée de 2 pré-barrages, initialement programmée dans la première phase du CT GC 2020-2022.

En 2024, le SYAGC a déposé le dossier loi sur l’eau, les dossiers de demandes d’aides et lancé la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux

Les travaux interviendront à l’été 2025.

Restauration de la continuité écologique de Busserais					
Actions	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l’Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	CCVG	SYAGC
Dossier loi sur l’eau	1 890 €	0 €	0 €	0 €	1 890 €

3.1.1.7 Ouvrage de Concise

Les travaux sur l’ouvrage de Concise ont débuté en septembre 2024 et ont été interrompus en raison des conditions climatiques. Ils consistent en la création d’une brèche pour restaurer la continuité écologique de l’ouvrage. Ce dossier est géré directement par le propriétaire et un bureau d’études.

Le SYAGC participe aux réunions de chantiers au titre de l’exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques.

3.1.1.8 Autres ouvrages sur la Gartempe et l’Anglin

En 2024, la DDT86 a rencontré l’ensemble des propriétaires dont les ouvrages sont jugés problématiques pour la continuité écologique sur la Gartempe et l’Anglin dans le département 86. L’objectif étant de leur rappeler leurs obligations règlementaires. Le SYAGC a participé à l’ensemble de ces rencontres en rappelant sa possibilité d’accompagner les propriétaires vis-à-vis de cette obligation réglementaire.

3.1.2 Mise en œuvre du programme d'actions agricoles

En raison des résultats dégradés de plusieurs indicateurs de suivi du milieu, les élus du SYAGC ont souhaité s'engager sur la thématique agricole dans le cadre du CT Gartempe et Creuse afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Deux catégories d'opérations ont été retenues par le SYAGC sur le territoire : une étude zones tampons humides artificielles et des formations agricoles (confiées au Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM)).

3.1.2.1 Actions confiées au CIVAM

Fin 2023, le SYAGC et la CCVG ont rencontré le CIVAM pour définir un programme d'actions à mettre en place sur le territoire. En 2024, trois catégories d'opérations ont été réalisées :

- Tours de prairies. L'objectif est d'échanger avec les participants sur la gestion actuelle de leurs prairies, leurs stocks fourragers, la mise au pâturage, leurs problématiques actuelles et les solutions mises en œuvre.... Sur une des rencontres, une botaniste a été invitée à participer à la réunion et à répondre aux questions des participants. Ces 4 rencontres d'une demi-journée se sont déroulées sur les communes de Coussay-les-Bois (SYAGC), Liglet, la Trimouille (CCVG), Mérigny (36)



- Formation POSYPRE. Cette formation de trois demi-journées est dispensée par le cabinet spécialisé SC2 Grandes Cultures. L'objectif est d'apprendre à différencier les différentes maladies des céréales à paille et leur stade de développement afin de définir s'il est nécessaire ou non d'apporter des produits phytosanitaires. Cette méthodologie permet d'éviter les traitements préventifs et d'intervenir en fonction des besoins réels de la plante. Les évolutions sur la législation des produits phytosanitaires et leurs conditions d'utilisation sont aussi dispensées. En 2024, les 3 séances ont été réalisées sur une ferme à la Bussière.



- Construire sa ressource fourragère : L'objectif est d'identifier les leviers techniques et réglementaires pour constituer sa ressource fourragère dans un contexte de réchauffement climatique. La rencontre d'une journée a été réalisée sur la commune de Bourg Archambault

En fin d'année 2024, le SYAGC a organisé une rencontre avec le CIVAM et la CCVG pour établir précisément le programme d'actions et cibler les territoires prioritaires pour l'année 2025.

3.1.2.2 Actions réalisées par le SYAGC

En 2023, le SYAGC a lancé une étude zone tampon humide artificielle (ZTHA) sur le bassin du Gué de la Reine. Sur ce bassin, les analyses d'eau mettent en évidence une surconcentration en nitrates et en phosphates, probablement liée à certaines pratiques agricoles effectuées sur le bassin. Cette étude a permis d'identifier les origines des pollutions et de proposer des solutions permettant de la capter et de l'épurer avant qu'elle ne rejoigne le cours d'eau.

Le principe de l'étude a été présenté aux agriculteurs locaux avant d'être débutée. Elle a ensuite été confiée au bureau d'étude NCA Environnement. Le rendu final de l'étude a été présenté aux agriculteurs fin 2024. Des rendez-vous sont d'ores et déjà fixés avec des agriculteurs, début 2025, pour une mise en œuvre opérationnelle d'actions à l'échelle du bassin versant.

Par ailleurs, le SYAGC a organisé une visite sur le thème des aménagements agricoles positifs pour la ressource en eau, laquelle s'est déroulée dans le département d'Indre et Loire le 23 janvier 2024, en partenariat avec le syndicat Val de Vienne.

Actions agricoles					
Actions	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	CCVG	SYAGC
Actions CIVAM	11 200 €	5 600 €	0 €	2 800 €	2 800 €

3.1.3 Actions de communication

3.1.3.1 Communication propre au CT

Suite à la validation du plan de communication, le SYAGC a réalisé les opérations suivantes :

- La mise à jour du site internet du CT : www.contrat-gartempe-creuse.fr. Ce site permet de communiquer sur le CT, ses objectifs, son fonctionnement, les actions portées par les maîtres d'ouvrage... Le SYAGC est en charge de son animation et sa mise à jour. En 2024, le syndicat a rédigé et publié 6 articles. Au total, plus de 550 personnes ont visité le site du CT en 2024.
- La rédaction de la Newsletter n°5 du CT. Ce document retrace les faits marquants de l'année pour chacune des 4 thématiques traitées dans le CT. Un focus est aussi réalisé à la fin du document sur une action innovante ou sur un sujet méconnu. La Newsletter a été envoyée aux partenaires techniques et financiers du CT. Elle sera prochainement imprimée pour être distribuée sur le territoire.
- Participation au festival « Or bleu » : le SYAGC a réalisé une animation d'une journée sur la commune de La-Roche-Posay au printemps. Lors d'une promenade en bordure de rivière, le SYAGC a abordé le fonctionnement général d'une rivière, les structures en charge de sa gestion et de sa restauration ainsi que les objectifs et les actions inscrits dans le CT Gartempe et Creuse.



Relai d'informations : En tant qu'animateur du CT, le SYAGC a diffusé les différentes informations transmises par les partenaires techniques et financiers comme la lettre d'informations de l'EPTB Vienne sur les économies d'eau dans les bâtiments publics, le concours prairies fleuries organisée par la LPO et le CIVAM, le bilan des suivis hydrologiques de l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine...



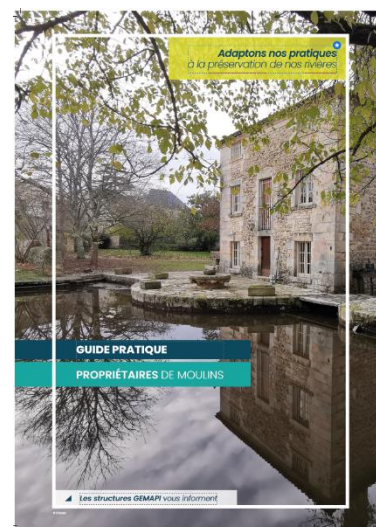
3.1.3.2 Communication propre au SYAGC

En plus de réaliser les actions de communication du CT, le SYAGC effectue aussi des opérations de communication permettant de promouvoir ses différentes missions.

En 2024, le SYAGC a mené les actions suivantes :

- La mise à jour du site internet du SYAGC www.syndicat-gartempe.fr. Ce site présente le syndicat, son territoire, ses missions, son engagement dans le CT Gartempe et Creuse, son actualité... Il regroupe aussi l'ensemble des documents de communication réalisés et distribués par le SYAGC. En 2024, le syndicat a publié 8 articles. Au total, près de 5845 personnes ont consulté le site durant l'année.

- La réalisation, l'impression et la diffusion des bilans, notamment le rapport d'activités 2023 du SYAGC et le bilan de la campagne physico-chimiques 2023.
- La publication de la newsletter du SYAGC. Depuis 2016, le SYAGC rédige une lettre d'informations retraçant les grandes actions menées durant l'année écoulée ainsi que les principales opérations que le SYAGC engagera dans l'année à venir. En 2024, le SYAGC a imprimé et distribué la Newsletter n°7 (rédigée fin 2023) et a conçu la Newsletter n°8 qui a été diffusée à ses partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux communes de son territoire en 2024.
- La mise à jour et la réédition de plusieurs plaquettes de communication distribuer aux élus, aux propriétaires et aux habitants du territoire selon les besoins du SYAGC.
- La rédaction et la publication d'un article dans le supplément agricole de la Nouvelle République afin de présenter les actions portées par le SYAGC à l'échelle d'un bassin versant pour améliorer la qualité des eaux.
- La rédaction d'un article d'une page dans la Nouvelle République. Ce document retrace les travaux de restauration réalisés durant l'été 2023 sur les ruisseaux de la Luire et de la Plate
- La participation au festival Or Bleu organisé par l'association du même nom sur la commune de La Roche Posay en le 27 avril. En plus de présenter les missions de l'animateur du CT Gartempe et Creuse, le SYAGC a détaillé les actions qu'il réalise sur le territoire en faveur des milieux aquatiques et a conseillé plusieurs propriétaires riverains sur les opérations à effectuer sur leur parcelle,
- La réalisation de prises de vue avant et après travaux sur plusieurs chantiers qu'il a effectué en 2024. Le montage de la vidéo est en cours. Elle sera mise en ligne sur le site internet du SYAGC et diffusée lors des différentes opérations de communication.
- La réalisation de panneaux explicatifs installés sur les chantiers.
- La mise à jour du logo du SYAGC,
- La visite des travaux 2024 de restauration effectués sur la Luire en présence des élus locaux, des propriétaires et de la presse.



Les opérations de communication du CT sont accompagnées financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine alors que celles liées aux actions du SYAGC sont uniquement financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le reste à charge des deux opérations, après déduction des subventions, est pris en charge par le syndicat.

Communication					
Actions	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Com CT	4448.14 €	2224.07 €	889.63 €	0 €	1334.44 €
Com SYAGC	3914.02 €	1957.01 €	0 €	0 €	1957.01
TOTAL	8362.16 €	4181.08 €	889.63 €	0 €	3291.45 €

3.1.4 Animation plans d'eau sur la Loire et la Carte

En 2024, le SYAGC a poursuivi son opération d'animation sur les plans d'eau de la Loire et de la Carte débutée lors du CT Gartempe et Creuse 2020-2022. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie départementale du Schéma Directeur de l'Eau.

Le SYAGC a été convié par la DDT86 en charge de cette mission sur 6 plans d'eau jugés impactant sur les bassins de la Loire (4) et de la Carte (2). La DDT86 a défini la conformité et la régularité des équipements existants en présence des propriétaires des plans d'eau. Le SYAGC a accompagné les propriétaires volontaires afin de répondre aux requêtes de l'administration.

L'étang 3899 sur le bassin de la Loire a fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du SYAGC auprès du propriétaire pour mise en conformité. Le SYAGC a déposé le dossier loi sur l'eau de déclaration des travaux ainsi que le dossier d'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

L'arrête d'autorisation de travaux a été délivré par le service Police de l'Eau de la DDT86 fin d'année 2024. Les travaux de suppression de l'étang seront réalisés au cours de l'été 2025.

3.1.5 Indicateurs de suivi

En 2024, le SYAGC a continué ses différentes opérations de suivi des milieux aquatiques. Un rapport d'études et une synthèse sont en cours de finalisation mais les principales conclusions sont les suivantes :

- Le suivi morphologique a été mené par les agents du SYAGC. Ces indicateurs sont réalisés sur des tronçons soumis à des travaux de restauration. La comparaison des résultats avant et après travaux permet d'évaluer l'efficacité des opérations engagées. Concernant ceux effectués en 2024 sur des linéaires restaurés en 2023, le suivi morphologique met en évidence l'évolution positive du milieu suite aux travaux de recharge granulométrique puisque la diversité des habitats et des écoulements s'est améliorée significativement sur les linéaires restaurés.
- Suivi piézométrique : le SYAGC a mis en œuvre un suivi de la nappe d'accompagnement dans la zone humide restaurée en 2023. Ce suivi a permis de mettre en évidence une augmentation de 29 cm du niveau d'eau dans la zone humide en période d'étiage, permettant un soutien d'étiage très important à la Loire en période estivale.
- Suivi physico-chimique : Le SYAGC a poursuivi son analyse de la qualité de l'eau sur les affluents Gartempe et Creuse traversant son territoire. Les résultats sont proches de ceux mis à jour l'an passé. Les concentrations en nitrates s'amplifient de l'amont vers l'aval des ruisseaux du Gué de la Reine, de la Loire et du Ris jusqu'à atteindre des concentrations très importantes (jusqu'à 40 mg/l soit un état médiocre). Les activités humaines impactent aussi fortement la qualité de l'eau sur le Ris et la Plate lorsque des précipitations trop importantes surviennent avec des concentrations en nitrites classées en état médiocre ou mauvais. Enfin, ce suivi permet aussi de mettre en évidence la présence de rejets d'eaux usées mal traités de certaines STEP (La Pinerie à Lésigny, la Goulfandière à Pleumartin, la Trompaudière à Coussay-les-Bois, le bourg de Leigné les Bois) qui dégradent la qualité de l'eau. Il est noté une amélioration de la qualité d'eau en aval de la STEP de Pleumartin sur la Loire, qui passe de l'état de médiocre à mauvais de mauvais à bon.
- Suivi hydrologique : Le SYAGC a prolongé sa campagne de suivi des débits initiée en 2021 sur le territoire. Les résultats mettent en évidence une atteinte des débits d'étiage seulement un mois dans l'année, au vu des conditions climatiques exceptionnelles de 2024. Cependant, les écoulements problématiques de juin 2021 à octobre 2023 ont fortement impactés les peuplements aquatiques.

Toutes ces opérations sont financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le SYAGC.

Indicateurs de suivi					
Actions	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Indicateurs de suivi	1 318.17€	659.08€	0 €	0 €	659.08 €

3.2 Actions complémentaires du SYAGC menées en 2024

En compléments de ses opérations inscrites dans le CT Gartempe et Creuse 2023-2025, le SYAGC a réalisé plusieurs autres opérations sur son territoire. Elles sont détaillées dans la suite de cette partie.

3.2.1 Opération d'arrachage de la Jussie

Depuis 2011, le SYAGC réalise des opérations d'arrachage de la Jussie sur la Gartempe afin de contenir son expansion. Cette action est positive puisque chaque année les linéaires d'intervention ont augmenté alors que les volumes retirés au kilomètre ont diminué. A partir de 2016, le SYAGC est intervenu sur l'intégralité de la Gartempe dans le département (70 km).



Suite à l'extension de son territoire sur la Creuse, le SYAGC a débuté des opérations d'arrachage de la Jussie sur ce cours d'eau à partir de l'été 2020.

Historiquement, le SYAGC a confié la réalisation de cette action à des entreprises spécialisées. A partir de 2021, les élus du SYAGC ont fait le choix de créer une régie afin de réaliser cette mission en interne. L'équipe, constituée d'un agent permanent du SYAGC et de deux saisonniers recrutés pour l'occasion, est intervenue du 1^{er} juin au 30 septembre. Cette modification de la méthodologie d'actions a permis au SYAGC de poursuivre son opération sur l'intégralité de la Gartempe, d'accroître le linéaire traité sur la Creuse et d'intervenir pour la première fois sur l'Anglin dans le département, en conservant un budget similaire aux années passées. Suite à ces bons résultats, les élus du SYAGC ont souhaité reconduire cette opération en conservant ce mode d'action.

Les principaux résultats de l'année 2024 sont regroupés dans le tableau suivant.

Cours d'eau	Résultats 2024		Résultats 2023		Evolution 2023-2024	
	Volume	Linéaire	Volume	Linéaire	Volume	Linéaire
Gartempe	63.17 m3	70 km	57,2 m3	70 km	+ 5.97 m3	+ 0 km
Creuse	93.18 m3	28.2 km	73,9 m3	19,9 km	+19.28 m3	+ 8.3 km
Anglin	8.4 m3	4.1 km	7,8 m3	6,3 km	+ 0,6 m3	- 2.2 km
TOTAL	138,9 m3	96,2 km	99,7 m3	88,5 km	+ 39,2 m3	+ 7,7 km

Sur l'année écoulée, le SYAGC est intervenu sur l'intégralité du linéaire sous sa compétence dans le département sur la Gartempe (70 km), sur l'Anglin (4.1 km). L'opération a aussi été réalisée sur 28.2 km de la Creuse (sur les 42 km traversant son territoire), soit un linéaire plus conséquent de 8.3 km. L'intervention sur de nouveaux linéaires de la Creuse, vierges de toute opération, explique la hausse importante des volumes retirés sur ce cours d'eau. Les volumes arrachés sont globalement similaires sur la Gartempe et l'Anglin. Une repasse a été effectuée sur l'intégralité de la Gartempe et de l'Anglin afin de retirer les repousses.

En compléments de cette opération, une intervention a été menée sur l'étang communal de Pleumartin, présent sur un affluent de la Creuse (la Luire) afin de traiter les herbiers naissants.

Depuis 3 ans, le SYAGC réalise aussi des travaux d'arrachage de la Jussie sur la Vienne pour le compte de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. L'équipe du SYAGC vient compléter manuellement les opérations d'arrachage réalisées mécaniquement par la structure sur les trois grands ouvrages hydroélectriques

présents sur la rivière Vienne dans le département 86. En 2024, la régie a retiré 58.2 m3 sur 3.9 km de la Vienne sur les communes de Moussac, l'Isle Jourdain, Queaux, le Vigeant et Availles-Limouzine.

Arrachage de la Jussie			
Coût total	Financements		
Actions	Montants	Fonds Vert	Reste à charge du SYAGC
Fonctionnement régie (salaires, équipements, carburants...)	39 053.25 €	19 526.62 €	19 526.62 €



Herbiers de Jussie retirés par le SYAGC sur la Gartempe (à gauche), la Creuse (au milieu) et la Vienne (à droite).

3.2.2 Lutte contre le Ragondin

Depuis 2009, le SYAGC met en œuvre une campagne de lutte contre le ragondin et le rat musqué afin de limiter le développement et les impacts de ces espèces classées comme susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (Article R432-5 du Code de l'environnement).

Historiquement, le SYAGC faisait appel à une structure spécialisée pour mettre en œuvre cette opération. Depuis 2018, le SYAGC s'est doté de cages qu'il met à disposition gratuitement des piégeurs bénévoles du territoire. En 2024, l'opération a permis de capturer 276 ragondins, et 2 rats musqués.

3.2.3 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe

Depuis sa création en 1983, le SYAGC réalise des travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe en abattant les arbres dangereux et en retirant les embâcles problématiques afin de limiter les risques d'inondation.

En 2024, le SYAGC a réalisé une prospection de terrain afin de localiser les secteurs nécessitant une intervention rapide. Le Syndicat a fait intervenir l'entreprise TLN sur le territoire de la CCVG sur les communes de Lathus-Saint-Rémy, Saulgé, Montmorillon, Jouhet, Pindray, Antigny, Saint Germain, Saint Savin, Nalliers, La Bussière et Saint-Pierre-de-Maillé, pour un montant total de 36 188 € TTC.

Sur le territoire de la CAGC, la méthode d'actions est différente. En cas d'intervention pour des opérations hors programme, les coûts peuvent être facturés aux propriétaires puisque la CAGC ne lève pas la taxe GEMAPI.

Travaux urgence végétation Gartempe (territoire CCVG)				
Coût total	Financements			
TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge de la CCVG
36 188 €	0 €	0 €	0 €	36 188 €



Embâcle retiré sur la Gartempe à Saint Savin

3.2.4 Missions complémentaires

En compléments des opérations présentées précédemment, le SYAGC met en œuvre plusieurs autres opérations annexes :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités adhérentes pour la réalisation de dossiers techniques ou règlementaires,
- Les conseils de gestion auprès des riverains à propos de la végétation rivulaire et des berges,
- La réalisation des cartographies et la gestion des bases de données
- La conception du plan de financement définitif et la réalisation des différents bilans et dossiers de subventionnement (sollicitation et solde) pour les différentes opérations présentées dans ce document,
- La réalisation des différentes tâches administratives (secrétariat, budget...) nécessaires au bon fonctionnement du syndicat,
- La participation à différents comités techniques ou comités de pilotage en lien avec l'eau : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin Gartempe-Creuse ; Schéma Départemental des Eaux sur les thématiques étangs, continuité et zones humides ; étude Hydrologie Milieu, Usage, Climat sur le bassin Gartempe-Creuse, le comité Ressources, Projet de classement de la vallée de la Gartempe ...

IV. Répartition des missions du SYAGC en 2024

La synthèse des différentes missions des trois agents du SYAGC est consultable dans le graphique ci-après :

RÉPARTITION DES MISSIONS 2024 DU SYAGC

